Réception par le préfet : 27/02/2025



ARRETE N°03/25 D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE ELABORATION DU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE LISON

Ouverture et organisation d'une enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Loue Lison arrêté le 05 novembre 2024 :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants,
 L5212-1 et suivants et L5711-1 et suivants,
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L143-22,
- VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants,
- VU l'arrêté préfectoral n° 25-2017/1-10-003 en date du 10 novembre 2017 délimitant le périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la communauté de communes Loue Lison,
- VU l'arrêté préfectoral n°25-2016-09-22-007 du 22 septembre 2016 portant création d'une communauté de communes par fusion de la Communauté de communes d'Amancey-Loue-Lison, du Pays d'Ornans et du Canton de Quingey et extension de ce périmètre aux communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus,
- VU la délibération n° 170/18 du 19 novembre 2018 de la Communauté de Communes Loue Lison prescrivant l'élaboration du SCoT et définissant ses modalités de concertation,
- VU la délibération n° 84/23 du 03 octobre 2023 de la Communauté de Communes Loue Lison relative au débat sur le projet de Projet d'Aménagement et de Développements Durables du SCoT Loue Lison
- VU la délibération n° 104/24 du 05 novembre 2024 de la Communauté de Communes Loue Lison arrêtant le projet de SCoT Loue Lison et tirant le bilan de la concertation,
- VU les avis des personnes publiques associées et notamment la CDPENAF,
- VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bourgogne-Franche-Comté du 21 février 2025
- VU la décision du 31 janvier 2025 de la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon désignant une Commission d'enquête composée de Monsieur Pierre-Marie BADOT, Madame Christelle BAUD, Monsieur Jean-Paul MASSON et Madame Virginie HABERT
- VU les pièces du dossier d'enquête publique composé du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Loue-Lison, des avis des personnes publiques consultées qui se sont exprimées, du bilan de la concertation et de la note de présentation du projet de SCoT de la Communauté de Communes Loue-Lison.

Le Président ARRETE:

> Article 1 : Objet et durée de l'enquête publique

Il sera procédé du **jeudi 27 mars 2025 à 9h au lundi 28 avril 2025 à 12h** (soit 32 jours consécutifs) à l'enquête publique préalable à l'approbation du SCOT Loue Lison.

Réception par le préfet : 27/02/2025

L'enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers sur le projet du SCoT Loue Lison tel qu'arrêté en conseil communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison le 05 novembre 2024.

Le SCoT, document de planification stratégique, est chargé de définir les orientations de développement du territoire et d'assurer l'harmonisation des documents d'urbanisme locaux. Il couvre un territoire de 71 communes.

> Article 2 : Périmètre et siège de l'enquête publique

Le périmètre de l'enquête publique est annexé au présent arrêté (liste des 71 communes).

L'enquête publique est domiciliée au siège de la Communauté de Communes Loue Lison (7 rue Edouard Bastide, 25290 ORNANS), ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (fermé le vendredi après-midi).

Monsieur Jean-Claude GRENIER, Président de la Communauté de Communes Loue Lison, est la personne responsable du projet de SCoT auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (par voir postale au 7 rue Edouard Bastide, 25290 ORNANS ou par mail à contact@cclouelison.fr). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur Jean-Claude GRENIER dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

> Article 3 : Composition de la commission d'enquête

Pour diligenter cette enquête, madame la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon a désigné une Commission d'Enquête composée de :

- Monsieur Pierre-Marie BADOT, Président
- Madame Christelle BAUD, membre titulaire
- Monsieur Jean-Paul MASSON, membre titulaire
- Madame Virginie HABERT, membre suppléant

> Article 4 : Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier relatif au projet du SCoT Loue-Lison a été soumis pour avis aux différents services et organismes conformément à l'article L143-20 du code de l'urbanisme. Le dossier d'enquête comprend :

- Le projet de SCoT : Rapport de présentation (5 tomes), Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et Bilan de la concertation.
- Les avis des personnes publiques associées dont celui de l'autorité environnementale.
- Les registres d'enquête publique.

Pendant toute la durée d'enquête,

- Un dossier d'enquête (version papier), ainsi qu'un registre d'enquête (papier) unique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront mis à disposition du public dans 8 lieux d'enquête listés dans le tableau ci-dessous, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public suivants :

Mairie	Adresse	Horaires d'ouverture au public
Amancey	1 Pl. de la Mairie	Du mardi au jeudi de 14h à 16h
,	25330 AMANCEY	Samedi de 10h30 à 12h
Arc-et-Senans	28 Grande Rue	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h

Réception par le préfet : 27/02/2025

	25610 ARC ET SENANS	Fermé le mercredi après-midi
Ć.,		· ·
Épeugney	12 Rue de l'Église	Lundi et vendredi de 10h30 à 12h30 et de 13h30
	25290 ÉPEUGNEY	à 19h
Myon	1 rue Georges Colomb	Lundi de 13h30 à 18h
	25440 MYON	Mercredi de 8h à 12h
		Jeudi de 13h30 à 18h30
Ornans	26 Rue Pierre Vernier	Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à
	25290 ORNANS	17h
Quingey	Place d'Armes	Lundi de 11h à 12h et de 16h à 18h
	25440 QUINGEY	Mardi de 10h à 12h et de 16h à 17h30
		Mercredi de 11h à 12h et de 16h à 17h30
,		Jeudi de 10h à 12h
		Vendredi de 11h à 12h et de 16h à 17h30
Tarcenay-	13 Grande rue. Tarcenay.	Lundi : de 17h à 19h
Foucherans	25620 TARCENAY-	Mercredi : de 8h30 à 11h30
	FOUCHERANS	Jeudi : de 13h à 16h30
***		Samedi : de 8h30 à 10h30
Vuillafans	2 Rue de la Gare	Du lundi au vendredi de 10h à 12h
18	25840 VUILLAFANS	1100.35

Chacun pourra ainsi, prendre connaissance du dossier et déposer le cas échéant ses observations sur le registre papier aux jours et heures d'ouverture habituels du public ci-dessus indiquées.

Les observations et propositions pourront également être adressées à la commission d'enquête par voie postale à l'adresse suivante : à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête sur le projet du SCoT Loue Lison - Communauté de Communes Loue Lison - 7 rue Edouard Bastide - 25290 ORNANS

 Le dossier d'enquête pourra être consulté en version numérique sur le site internet de la Communauté de Communes Loue Lison : https://cclouelison.fr/fr/rb/417237/scot-2 et également depuis le site internet au lien suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/6066

Un poste informatique, permettant la consultation du dossier d'enquête sous format numérique sera mis à disposition du public au siège de l'enquête publique (7 rue Edouard Bastide, 25290 ORNANS).

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : <u>enquete-publique-6066@registre-dematerialise.fr</u>

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6066

> Article 5 : Permanences de la commission d'enquête

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions, lors de dix permanences qui se tiendront :

LIEUX	DATE	HORAIRES
Mairie Ornans 26 Rue Pierre Vernier, 25290 ORNANS	Jeudi 27 mars 2025	9h - 12h
	Lundi 28 avril 2025	9h - 12h

Réception par le préfet : 27/02/2025

Mairie de Tarcenay-Foucherans 13 Grande rue. Tarcenay, 25620 TARCENAY-FOUCHERANS	Samedi 29 mars 2025	8h30 - 11h30
Mairie d'Arc-et-Senans 28 Grande Rue, 25610 ARC ET SENANS	Lundi 31 mars 2025	9h – 12h
Mairie de Myon 1 rue Georges Colomb, 25440 MYON	Jeudi 03 avril 2025	15h - 18h
Mairie de Quingey	Mardi 08 avril 2025	16h - 19h
Place d'Armes, 25440 QUINGEY	Vendredi 25 avril 2025	14h - 17h
Mairie d'Épeugney 12 Rue de l'Église, 25290 ÉPEUGNEY	Vendredi 11 avril 2025	14h - 17h
Mairie d'Amancey 1 Pl. de la Mairie, 25330 AMANCEY	Mercredi 16 avril 2025	14h - 17h
Mairie de Vuillafans 2 Rue de la Gare, 25840 VUILLAFANS	Mercredi 23 avril 2025	9h - 12h

> Article 6 : Évaluation environnementale du projet

Les informations environnementales se rapportant au projet de SCoT pourront être consultées dans les mêmes conditions que le projet de SCoT, ces dernières étant intégrées au rapport de présentation du SCoT.

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale compétente en matière d'environnement est par ailleurs annexé au projet de SCoT et consultable sur le site internet suivant : https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-de-la-mrae-a1419.html

> Article 7 : Publicité de l'enquête publique

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié, en caractère apparent, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux « Est républicain » et « Terre de chez nous ».

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pour toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché, au siège de la Communauté de Communes Loue Lison, aux pôles de Quingey et Amancey et en mairie des communes composant le territoire du SCoT Loue-Lison. Un certificat d'affichage sera produit par les maires des collectivités concernées le dernier jour de l'enquête.

> Article 8 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête. Dès réception des registres et des documents annexés, le Président de la commission d'enquête rencontrera, dans la huitaine, le Président de la Communauté de Communes Loue Lison et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président de la Communauté de Communes Loue Lison disposera de quinze jours pour produire ses observations éventuelles en réponse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250226-03-25-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2025

> Article 9 : Consultation et publicité du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

Le président de la commission d'enquête adressera son rapport et ses conclusions motivées à la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon et au Président de la Communauté de Communes Loue Lison. Ce dernier transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Préfet du Doubs.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées au siège de la Communauté de Communes Loue Lison pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête (aux jours et heures habituels d'ouverture), sur le site de la Communauté de Communes Loue Lison : https://cclouelison.fr/fr/rb/417237/scot-2 et sur le site comportant le registre dématérialisé sécurisé : https://www.registre-dematerialise.fr/6066

Article 10 : Approbation du SCoT

Au terme de l'enquête, le SCoT Loue-Lison, éventuellement modifié, pourra être approuvé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison, qui est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

Article 11 : Exécution et publicité du présent arrêté

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Loue Lison est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié et affiché au siège de la CCLL, dans les pôles de Quingey et Amancey et en mairie des communes composant le territoire du SCoT.

Article 12 : notification du présent arrêté

Le présent arrêté est transmis à :

- Madame la Présidente du tribunal administratif de BESANCON,
- Monsieur le Préfet du Doubs,
- Aux maires des communes concernées et appartenant au périmètre du SCoT Loue-Lison,
- Aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Ornans, le 26 février 2025 Le Président de la Communauté de Communes Loue Lison Jeanné aude GRENIER

Réception par le préfet : 27/02/2025

ANNEXE

Périmètre du SCoT Loue Lison

COMMUNES			
ABBANS DESSOUS 25320	LAVANS VUILLAFANS 25580		
ABBANS DESSUS 25440	LE VAL 25440		
AMANCEY 25330	LES MONTS RONDS 25660		
AMATHAY VESIGNEUX 25330	LIESLE 25440		
AMONDANS 25330	LIZINE 25330		
ARC ET SENANS 25610	LODS 25330		
BARTHERANS 25440	LOMBARD 25440		
BOLANDOZ 25330	LONGEVILLE 25330		
BRERES 25440	MALANS 25330		
BUFFARD 25440	MALBRANS 25620		
BY 25440	MESMAY 25440		
CADEMENE 25290	MONTGESOYE 25111		
CESSEY 25440	MONTMAHOUX 25270		
CHANTRANS 25330	MONTROND LE CHÂTEAU 25660		
CHARNAY 25440	MOUTHIER HTE PIERRE 25920		
CHASSAGNE SAINT DENIS 25290	MYON 25440		
CHATEAUVIEUX LES FOSSES 25840	NANS SOUS SAINTE ANNE 25330		
CHAY 25440	ORNANS 25290		
CHENECEY BUILLON 25440	PALANTINE 25440		
CHOUZELOT 25440	PAROY 25440		
CLERON 25330	PESSANS 25440		
COURCELLES 25440	QUINGEY 25440		
CROUZET MIGETTE 25270	RENNES SUR LOUE 25440		
CUSSEY SUR LISON 25440	REUGNEY 25330		
DESERVILLERS 25330	RONCHAUX 25440		
DURNES 25580	ROUHE 25440		
ECHAY 25440	RUREY 25290		
ECHEVANNES 25580	SAINTE ANNE 25270		
EPEUGNEY 25290	SAMSON 25440		
ETERNOZ-VALLEE-DU-LISON 25330	SAULES 25580		
FERTANS 25330	SCEY MAISIERES 25290		
FLAGEY 25330	SILLEY AMANCEY 25330		
FOURG 25440	TARCENAY-FOUCHERANS 25620		
GOUX SOUS LANDET 25440	TREPOT 25620		
L'HOPITAL DU GROSBOIS 25620	VUILLAFANS 25840		
LAVANS QUINGEY 25440			